

# Groupe démarche participative

## Relevé de conclusions réunion du mardi 28 avril 2015

### Présents :

Yves François, Alain Grande, Jean-Yves Sainsorny, Richard Larcher, Alain Varnet, Roger Morney, Robert Vidon, Jean-Louis Sauvonnet, Yvan Gautronneau, Jeannine Bonino, Nathalie Jourdan, *Julien Peyre (stagiaire CLD)*, *Claire Delorme (Animatrice CLD)*.

### Excusés :

Christian Barat, Doumé Jarru, André Mansiaux, Caroline Snyers, Sophie Barje.

### Ordre du jour :

- Retour sur la notion de « démarche participative »
- Objectifs du groupe de travail
- Les apports du travail de Julien

## 1. Retour sur la notion de « démarche participative »

⇒ **Cf. diaporama de présentation et note de synthèse.**

### Ce qu'il faut retenir :

- La participation, quelle qu'en soit la forme (conseil de quartier, enquête publique...) n'a qu'un rôle consultatif.
- Les modalités de constitution, de fonctionnement et de prise en compte de la participation de la société civile (représentant de différentes structures ou citoyens) ne sont pas définies par la loi concernant les conseils (de quartier, de développement, citoyen) ; ils dépendent de la volonté des élus.
- Le cadre régional qui définit le rôle des CLD diffère très peu du cadre national qui définit le rôle du conseil de développement territorial dans les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR, ex-Pays).
- L'importance des CLD en Rhône-Alpes est liée à leur financement et à l'importance des CDDRA (qui maillent le territoire régional quasiment dans son intégralité).
- Le cadre contractuel entre la Région Rhône-Alpes et ses territoires est très proche du cadre contractuel entre la Région Auvergne et ses territoires.

## 2. Rédaction du préambule

Il est convenu que quelques soient les destinataires (membres du CLD, habitants, élus locaux...) un unique format sera proposé pour présenter le préambule politique : celui de la lettre d'information du CLD, dont le prochain numéro sera axé sur cette question de la participation. Pour les élus régionaux, un courrier plus revendicatif et centré sur les inquiétudes et les attentes du CLD pour la future contractualisation sera rédigé.

Une communication par d'autres médias pourra être envisagée (radio, bulletins municipaux, presse locales...).

Il faut dans ce préambule souligner la fragilité de la démarche participative sans parler néanmoins des évolutions négatives de la participation citoyenne et de l'incertitude autour des CLD. Le CLD est porteur de ces revendications et signataire du préambule mais ce n'est pas un texte de défense des CLD.

Il faut positiver et centrer le discours sur des perspectives envisagées, des initiatives qui fonctionnent à différentes échelles et qui sont des exemples concrets dont il faut s'inspirer.

Le discours doit être positif mais doit rester revendicatif en formulant des attentes et des engagements, pour passer du discours à l'action.

Un document de travail avec une trame et des idées de fond a été soumis aux membres présents aux dernières réunions du groupe de réflexion « démarche participative ». Toutes les remarques, propositions, suggestions sont attendues pour la construction de ce préambule.

Un comité de rédaction composé de 4-5 personnes se réunira ensuite pour rédiger et mettre en forme ces propositions d'ici la prochaine réunion du groupe de travail.

**Prochaine réunion le mardi 9 juin à 18h à la maison des associations de Crémieu.**